

Moroni

(Cliché Vuillemin)

# Une étude d'histoire culturelle de l'île d'Anjouan

Par Claude ROBINEAU, chargé de Recherches à l'O.R.S.T.O.M., Paris

Les Comores constituent actuellement la pointe extrême de l'avancée de l'Islam dans l'hémisphère méridional. Tandis que sur les côtes malgaches, la pénétration musulmane pour importante qu'elle ait pu être à son époque s'est révélée avec le recul du temps épisodique, aux Comores elle a revêtu un caractère définitif avec l'implantation d'une société arabisée, venue de la Côte d'Afrique qui a créé des cités, établi sa domination sur la brousse et conquis à la foi coranique les populations déjà installées dans les îles.

L'Islam aux Comores

Moroni

(Cliché Vuillemin)

Après une première analyse et lorsque l'on a fait la part de l'acculturation et du modernisme, la société comorienne que l'on découvre apparaît comme un édifice imposant, à l'intérieur duquel les activités humaines s'ordonnent autour de la religion, et dont la construction remonte à l'arrivée des "Arabes" et à l'introduction de l'Islam. Cette vision simple, qui explique les harmonies du présent -ou tout au moins du proche passé- avec la confusion du politique, de l'économique et du religieux au sein d'une société plurale hiérarchisée, ne rend pas compte des vicissitudes de l'histoire ; elle masque les convulsions politiques, la confrontation indécise de l'Islam et du "paganisme", les affrontements sociaux, et, de ce fait, privant les modalités du présent et leur dimension temporelle, les laisse dans l'ombre et les dissimule à l'investigation.

Or nous pouvons penser l'Islam comorien comme un moment de l'histoire, un temps assez long, certes, mais il est des temps historiques de bien plus longue durée que ces quelques siècles qui séparent de notre époque la venue des derniers "Arabes" migrateurs. Dans l'archipel, l'Islam apparaît entièrement dominé par l'histoire parce que son histoire n'est pas séparable de l'histoire comorienne dont le grand événement fut la venue et l'installation durable de groupes d'ascendance arabe, à l'image de ceux qui, édifiant les cités-états de la côte orientale d'Afrique, donnèrent naissance à la civilisation swahilie.

Les îles de l'archipel où l'ethnologie de l'Islam paraît la plus riche sont Anjouan et la Grande Comoré : ces îles abondent en cités, anciens noyaux de principautés disparues ; l'Islam y est fortement organisé, la vie urbaine développée, la société constituée en groupes hiérarchisés. Mayotte, au contraire, n'a pas, au moins aujourd'hui, de "villes", cités bâties en pierres où une population arabisée vit selon des traditions différentes de la vie rurale ; elle n'a pas connu non plus de principautés puissantes, hormis le règne d'Andriantsoly, roi sakalava du Boina. Quant à Mohéli, elle fut souvent une dépendance politique d'Anjouan ou un objet de contestation entre les souverains anjouanais et les sultans des principautés grand-comoriennes.

L'histoire de l'île d'Anjouan, telle que l'on peut la reconstituer dans ses grandes lignes illustre le développement de l'Islam aux Comores ; elle montre les incertitudes qui présidèrent à son établissement définitif, les difficultés qu'il rencontra dans sa progression et les problèmes d'avenir que pose sa confrontation avec le monde moderne

#### LES ORIGINES

Les données que nous possédons sur l'histoire d'Anjouan sont de deux sortes :

I.- Les vestiges de monuments et d'objets anciens connus qui sont, au moins pour l'instant, peu nombreux : bassin sacré de Sima dans l'ouest d'Anjouan, vestige

<sup>\*</sup> Les chiffres renvoient aux notes de la fin de l'article.

de porte d'une ancienne mosquée qui aurait appartenu au "vieux-Sima" et que l'on estime dater des "Chiraziens", vieille mosquée "chirazienne" de Domoni sur la côte Est.

2.- Les traditions orales conservées dans les grandes familles d'Anjouan, "gabila" Al'madwa, Al masela, etc dont d'éminents notables sont capables de donner une version; certaines de ces versions ont été recueillies et traduites; elles ont servi à divers auteurs pour la rédaction de leurs travaux historiques et ethnographiques; d'autres subsistent sous la forme de textes traduits et dactylographiés tel celui de Saïd Ahmed, ancien cadi d'Anjouan et j'ai obtenu en 1961 de Saïd Ali Amir, autre vénérable notable de l'île, un récit d'histoire très proche des précédents. L'ensemble de ces documents tirés de la tradition orale nécessiterait pour l'histoire événementielle d'Anjouan une critique serrée des faits et des dates; pour notre propos, qui se place à un point de vue "d'histoire institutionnelle", les données fondamentales concordent et offrent de fait une certaine solidité encore qu'il faille accueillir avec prudençe des assertions qui, venant de personnes différentes, peuvent cependant porter la marque du commun milieu auquel ces personnes appartiennent.

Cela n'exclut pas que d'autres sources soient découvertes ultérieurement, ni parmi les sources actuelles, que d'autres éléments viennent s'ajouter aux premiers.

Il apparaît que ce sont les persécutions religieuses qui amènèrent le peuplement actuel des Comores par des éléments venus d'Arabie et du Golfe Persique transitant par la côte orientale d'Afrique. En arrivant dans les îles, "Arabes" et "Chiraziens" s'imposèrent aux populations indigènes qui y étaient déjà installées et leur donnèrent leur religion et leurs coutumes. En fait, ce schéma assez simple se complique parce que les arrivées des Musulmans furent multiples, souvent étalées sur plusieurs siècles et que les derniers arrivés se trouvaient en présence non plus d'authentiques indigènes mais de métis qui devaient être déjà de foi musulmane puisqu'ils avaient construit des mosquées : c'est le cas des Chiraziens par exemple ; mais comme les derniers arrivés s'estimaient dans la ligne de la plus pure orthodoxie musulmane, ils eurent tendance à considérer les anciens Comoriens comme des gens de foi relâchée, des païens ou des hérétiques et, comme ce sont eux qui écrivirent ces traditions, nous n'avons que leur témoignage pour imaginer ce qu'étaient les peuples qui les précédaient.

# Les traditions actuelles : Saïd Ahmed

Le texte de Saïd Ahmed, écrit en français, est en partie une compilation. L'auteur nous dit qu'il a fait des recherches personnelles, compulsé des manuscrits arabes et swahili à Anjouan et Mayotte et il se réfère à des auteurs qui ont écrit avant lui, notamment à A. Repiquet dont il cite les extravagantes théories et à L. Aujas. Anjouan a connu trois époques : la première, pré-islamique ; la seconde : musulmanc mais non arabe, marque par l'influence chirazienne ; la troisième : arabe. A partir de la troisième époque, le recours aux légendes, aux auteurs

européens et arabes, en bref aux sources "indirectes" cesse pour faire place au récit généalogique ; il s'agit sans doute alors, à ce point d'une véritable tradition, l'auteur se faisant informateur.

Pour l'auteur, les premiers habitants des Comores étaient des Africains de la côte de Mozambique abandonnés dans les îles à l'occasion de la traite d'esclaves à laquelle se livraient les Arabes dans cette région de l'Océan Indien.

- "... Mais les négriers arabes venant de l'Oirran (?) pour acheter des esclaves à Mozambique connaissaient déjà fort longtemps ces parages où ils venaient renouveler leur provision d'eau douce.
- " Serait-ce en abandonnant ou en déposant à terre une partie de leur cargaison que les négriers auraient introduit dans les Comores les premiers habitants qui les peuplent".

"C'est l'opinion qui nous paraît le plus vraisemblable". L'époque pré-islamique constitue en quelque sorte les "siècles obscurs" des Comores :

"A Anjouan, comme dans les autres îles des Comores, la population était fétichiste ou sans aucune foi religieuse. Elle était gouvernée par des chefs désignés sous le nom de beja.

"Hommes et femmes se vôtaient de morceaux de peaux ou certaines feuilles d'écorce d'arbre (?) qu'ils attachaient avec une corde en face, juste pour masquer les parties sexuelles ; et ils vivaient de pêches sauvages et belliqueuses (?). Cette population divisée en plusieurs groupes, passait le temps en se faisant la guerre. C'est le droit du plus fort qui formait son code. Une grande partie vivait dans des grottes et cavernes, d'autres dans des cases en paille...".

La seconde époque est "celle des fani. Quarante chefs on porté ce titre à Sima, à Domoni et à Nioumakélé". Les premières maisons en pierre apparaissent, une capitale est bâtie à Chaouéni dans la presqu'île de Nioumakélé, les Chiraziens semblent déjà présents, ce qui permet d'ailleurs d'expliquer l'islamisation des noms de personnes et l'introduction de la technique de construction en pierres.

"C'était sous le règne de ces chefs (les *fani*) que la première maison en pierre fut édifiée à Domoni par le *fani* Othman dit Kalichi-tupu, vers 672 Hégire, 1274 ère chrétienne.

"La fille de celui-ci, Djumbe Mariam binti Othman régnait en l'année 1300 et sa capitale était à Chaouéni (Nioumakélé).

Le palais du sultan de Mutsamudu (Cliché S.G.I.)



"En note, l'auteur ajoute : "Près du village de Chaouéni, il y a des ruines qui remontent aux temps des premiers Chiraziens, entre autres, le ziara de Fani Ali... Ziara veut dire... lieu saint...".

"A Domoni, on trouve des traces de civilisation chirazienne, des constructions en ruine, notamment une vicille mosquée dont l'oratoire ou la niche de l'Imam, est orné d'un encadrement de fins travaux faits sur des morceaux de pierre...(?)...sculptés, qui vraiment, avec celle de Sima, sont les seuls à Anjouan qui méritent d'être classés comme arts.

"On trouve également des assiettes co<sup>115</sup>s aux plafonds et contre les murs des anciennes maisons et mosquées. Quelques-unes, envoyées à une de nos connaissances à Paris, ont été reconnues comme véritables anciennes persanes".

La troisième époque (qui dure jusqu'à nos jours) est celle des Arabes et de l'établissement définitif de l'Islam avec installation de la capitale à Domoni (3).

"Entre 1399 et 1401, au moment où des conflits religieux envahissaient la Perse, des princes sunnites qui refusaient de confesser l'opinion des *Cheit rit* (Zeidites ?) (4) dominant dans ce pays furent chassés avec les leurs.

"Embarqués dans des boutres, ces princes sont allés s'échouer les uns à Mozambique où l'on trouve encore leurs descendants, les autres à Kilwa, à Patta (5).

"Mohamed, Hassan et Othman vinrent débarquer le premier à Nazidia (Grande-Comore), le second à Nzwuani (Anjouan), le troisième à Mahore (Mayotte). - 799 Hégire".

Le palais du sultan de Mutsamudu (Cliché S.G.I.)

## Dans un autre passage, S. Ahmed écrit :

"D'après les manuscrits arabes et swahili que nous avons trouvés à Anjouan et Mayotte, ce fut Hassan le Chirazien (qui vint) à Anjouan.

"Les autres : Mohamed débarqua à la Grande-Comore et Othman à Mayotte.

"Hassan débarqué à Sima où était la capitale alors. Il sut vite s'attirer l'estime des indigènes de telle sorte que le chef Fani Aissa lui donna en mariage sa fille Djumbe Adia.

"Hassan par son mariage avec Adia devint le premier sultan de l'île et il transporta le trône à Domoni après avoir construit la grande mosquée de Sima désignée sous le nom de ziafaru".

#### Plus loin:

"Peu à peu Hassan introduisit la civilisation coranique et unifia le sultanat qui, auparavant, se trouvait divisé en plusieurs sections par les chefs ou beja. Plusieurs mosquées furent édifiées à Domoni, Ouani, Chaouéni (Noumakélé). La population entière embrasse l'islamisme d'après le commentaire chafi".

# Said Ali Amir, critique des traditions

"Lés Arabes qui vinrent s'installer à Anjouan sont originaires de Bagdad. Leurs chefs descendaient du calife Haround Al'Rachid dont le septième descendant fut détrôné par un de ses frères et dut s'enfuir avec sa maison et ses esclaves à Chiraz où il fut choisi comme roi. Il voulut imposer aux Chiraziens la croyance sunni mais ceux-ci ne sont pas des Sunnites mais des Al'Khwadhil' mâzâb comme les Zanzibarites et les Indiens et il dut s'enfuir et arriva à Anjouan.

"En général les chroniqueurs disent que les premiers Arabes qui débarquèrent à Anjouan sont des Chiraziens : ce sont en fait des originaires de Bagdad. Ils ont formé la famille des Al'madwa. Après plusieurs années, il y eut une seconde invasion qui amena à Anjouan d'autres familles.

"Les premiers Arabes qui arrivèrent à Anjouan étaient sans femmes. Ils avaient des moutons et des coqs de basse-cour. Les moutons portaient des amulettes hirizi. Lorsqu'ils allèrent à la découverte du pays, ils mirent les moutons à leur tête qui les guidèrent vers Domoni.

"Lorsque les moutons arrivèrent à Domoni, il y avait un grand arbre sous lequel ils s'arrêtèrent pour se reposer. La où ils se reposèrent, les Arabes bâtirent une mosquée "la mosquée du grand arbre", m' kiri muriji. Il y a un vestige de cet arbre dans cette mosquée : dans un trou, ils plantèrent un morceau de chevron pour marquer le pied de l'arbre.

" Avant leur arrivée, il y avait un grand chef Fani Ali. Il avait une fille nommée Ali Afan. Ali Afan épousa le sultan Hassan qui venait de Chiraz. Son nom était Hassan Ben Saïd Issa. Ils sont les fondateurs des Al'madwa".

Un peu plus loin, le narrateur énumère "ce que les Arabes apportèrent avec eux" :

A part les animaux, une sorte d'autel *mimbari* : là où l'imam monte pour dire la prière dans la mosquée du Vendredi. Le mimbari de la mosquée chirazienne de Domoni est celui qu'ils ont apporté.

"Ils ont apporté le trône chiri, le palanquin drapé d'étoffe zari (une sorte de velours avec lequel on fait à présent les manteaux de pélérins : djoho)".

"Hassan apporta aussi le drapeau anjouanais beiram et la croix d'Anjouan. Avant, on mettait le drapeau à Sijéjou (citadelle de Mutsamudu) ; c'était une forteresse, n'gome. Il avait apporté une immense come qui symbolisait sa puissance, n'isiya".

Le récit de Saïd Ali Amir se présente moins comme la description des origines d'Anjouan que la fondation dans l'île d'une lignée princière, celle des *Al'madwa*. Le narrateur appartenant à cette lignée, le soin apologétique n'est pas absent et il n'est pas impossible de considérer son récit comme la projection sur une seule famille débarquant en une seule fois dans l'île d'une, histoire des installations sémitiques à Anjouan qui se déroulent sur quelques siècles en plusieurs épisodes et comporte plusieurs arrivées.

Hormis leurs différences, les deux textes montrent le rôle fondamental de l'Islam dans le peuplement des Comores : les persécutions qui déterminent l'exode hors de Chiraz (ou ailleurs) ; la venue dans l'île de Musulmans qui s'accompagne tout de suite de la construction de mosquées ; le dernier épisode qui voit la constitution de principautés théocratiques. Dès le passage de l'ère des beja à celle des fani, il y a une islamisation des noms propres (Othman, Mariam, Aissa, Ali) et des titres : le terme ben (féminin binti) apparaît dans l'appellation des personnages. En outre, le récit de Saïd Ahmed est imprégné de l'opposition entre les croyants et les païens ; les anciens habitants installés antérieurement à la venue des premiers Chiraziens sont dépeints comme des sauvages, par antithèse aux arrivants porteurs de civilisation ; cette civilisation pénètre par degré à Anjouan comme la vraie foi : les fani semblent musulmans mais leurs islamisme paraît terni par la foi et les actes d'Hassan le Sultan ; les fani sont des dissidents chiites ou zéidites tandis qu'Hassan est un orthodoxe sunnite.

Il est certain que ces deux récits n'épuisent pas le problème des origines dans l'histoire d'Anjouan, les auteurs auxquels nous pouvons recourir débordant largement le cadre géographique et temporel de ces arrivés musulmanes mais ils n'apportent aucun élément supplémentaire à ce que nous pensons être l'installation définitive de l'Islam aux Comores vers le XVè siècle. Aussi n'en ferons-nous pas état ici (6).

## LE TEMPS DES PRINCIPAUTES MUSULMANES

# Le rôle prédominant de l'Islam

Il est délicat de désigner par un terme ethnique précis les Musulmans d'origine sémitique qui arrivèrent aux Comores par vagues successives à travers le relais de la côte orientale d'Afrique. S'il est vraisemblable que le terme de Chiraziens est valable pour désigner une arrivée spécifique de Musulmans, cala ne l'est plus pour toutes les arrivées et il faut se défier des assertions qui reposent sur le "mirage" que représente Chiraz, la Perse, Bagdad et le calife Harbund Al'Rachid sur ces Musulmans du bout du monde. En outre, s'il y a eu vraiment des arrivées de Chiraziens, elles n'ont pas été directes mais ont comporté dans le trajet qui les amena de Perse aux Comores un séjour plus ou moins long dans les cités-relais de la côte d'Afrique : Brawa, Mogadiscio, Kismayu, Patta, Malindi, Kilwa. Saïd Ahmed cite ainsi un article paru en Egypte au début du siècle :

"Mohamed Hassib, dans la Revue des revues arabes (Le Caire, numéro d'aviil-mai 1902, page 198) plaçait l'arrivée des Portugais aux Comores en l'an 1503 de l'ère chrétienne...

"Six mois après des Musulmans de Chiraz, sous la conduite de leurs chefs Monamed ben Aissa, débarquèrent aux Comores. Sortis de Chiraz vers l'an 1000 après J.C., ces Musulmans vinrent s'installer d'abord à Kilwa près des Comores.



Ainsi, il se serait en l'espèce écoulé cinq siècles entre le départ de Chiraz et l'arrivée aux Comores et il est impensable que des métissages n'aient pas eu lieu

Anjouan, Domoni (Cliché S.G.I.)



avec les femmes indigènes de la côte d'Afrique, faisant ainsi apparaître un groupe différent du groupe originel.

Pour la même raison, le terme d'arabe appliqué à ces Musulmans qui colonisèrent les Comores paraît impropre parce que suggérant des populations venus directement du Yémen, d'Hadramaout, d'Oman, ce qui n'a été vrai que pour quelques éléments à la fin du XIXè siècle. En fait, il s'agit dans la plupart des cas de Musulmans de l'Asie du Sud-ouest (péninsule arabique, Irak, provinces iraniennes du Golfe Persique), donc, pour une large part, de populations sémitiques qui se sont installées sur la côte orientale d'Afrique et se sont métissées avec les groupes environnants bantous ou couchites; elles ont constitué une culture originale avec une langue particulière, le swahili, et cette culture est fortement influencée par les croyances, les rites, les coutumes et l'organisation sociale de l'Islam.

La difficulté est que le métissage ne fut pas librement admis, qu'une hiérarchie de groupes s'établit toujours au profit des derniers arrivants du sudouest de l'Asie, toujours plus croyants, plus orthodoxes que ceux qui étaient déjà installés et qui avaient souvent l'avantage sur ces derniers d'être leurs vainqueurs. Une tendance à l'endogamie de classe s'établit donc ; c'est ainsi que le terme d'arabe paraît pour désigner les derniers arrivants, qui sont par la force des choses les moins éloignés des sources sémitiques, et plus près des foyers vivants de l'Islam que les populations déjà installées.

C'est ce processus qui s'établit à Anjouan. Les derniers arrivés s'imposent aux habitants (par la persuasion, par la force, peut-être par les deux ?) ; ils n'ont pas de femmes, se marient avec les filles du pays et héritent de la royauté. Ils sont peut-être déjà métissés à cause du séjour de leurs ancêtres à la côte d'Afrique mais ils sont de pieux Musulmans dans un pays où les croyants, loin des sources de l'Islam, ont tendance à relâcher leurs habitudes religieuses et à composer avec les croyances et les rites magiques ; dans une telle situation et dans la logique de la foi, ces "tièdes" sont en position d'infériorité vis-à-vis des "purs" qui arrivent des grands fovers religieux de l'Islam, en l'espèce les cités d'Afrique, et ils reconnaissent naturellement la domination intellectuelle, religieuse et politique que leur imposent ces derniers ; et comme dans l'Islam, tout est lié, que la vie matérielle est subordonnée à la vie religieuse, le temporel au spirituel dirionsnous, la domination est aussi juridique (imposition du droit musulman, des règles concernant la famille, les terres), militaire (qui découle du politique) et économique (un croyant ne saurait avoir une situation économique inférieure à un païen).

Ces structures ont persisté jusqu'à nos jours : l'autorité des *cheik* des confréries, des *imam* des mosquées, des *fundi* des écoles coraniques est sans conteste et respectueusement admise ; il y a à Anjouan une classe noble constituée des plus anciennes familles gabila où règne une certaine endogamie de classe ; les cités sont divisés en quartier ou les nobles et les demi-nobles ont un plan défini, fréquentent de préférence telle ou telle mosquée ; les terres de culture de l'ouest d'Anjouan que les sociétés coloniales ng se sont pas appropriées dans la première moitié du siècle

sont inégalement distribuées à l'avantage des citadins nobles ; les ministres du culte, les maîtres des écoles traditionnelles sont des préférences d'extraction noble ou alliés à des familles nobles.

De telles structures ne sont pas démocratiques; elles témoignent d'un système de gouvernement aristocratique qu'il ne faut pas trop voir, à mon sens, sous un aspect péjoratif: c'est un gouvernement de l'élite, celle-ci étant définie sans doute par le sang mais aussi par l'éducation, la culture: les fils de nobles sont sans doute nobles parce qu'ils sont de sang noble, mais aussi parce qu'en tant que fils de nobles, ils ont vécu dans un milieu cultivé; ce milieu avait, du moins jusqu'au début du siècle, des compétences non seulement religieuses et culturelles mais aussi politiques et économiques exclusives et, élevés et formés au milieu de personnes ayant certaines qualités de compétence, ces fils de nobles devaient les acquérir au moins par imprégnation. Il y a là un double effet cumulatif dans l'acquisition de la culture, les enfants bénéficiant de l'éducation et de la compétence de leurs parents et la classe noble conservant ou enrichissant tout au long des générations son capital culturel.

## L'organisation de la société

Les données que nous avons sur l'histoire d'Anjouan sont essentiellement d'ordre événementiel mais la sociologie de l'île, en donnant une vision d'ensemble des institutions actuelles, nous permet d'inférer des institutions du passé. Nous pouvons prendre pour exemple d'institution de la royauté mise en place par Hassan au XVè siècle et que nous retrouvons quatre siècles plus tard intacte, juste avant son abolition en 1912. Comme Anjouan au cours de ces quatre siècles ne paraît pas avoir subi de secousses trop importantes, hormis les guerres intestines, les révoltes d'esclaves, les luttes inter-îles et les invasions malgaches, que l'institution royale n'a été à aucun moment complètement bouleversée, nous pouvons inférer qu'elle était en 1912 le développement de l'institution de Hassan et qu'elle s'est simplement et progressivement perfectionnée au cours des siècles.

Quelle était l'organisation du royaume d'Anjouan avant l'établissement du protectorat français à la fin du XIXè siècle ? Comme les autres Etats musulmans avant le XIXè siècle, Anjouan était une monarchie thocratique dans laquelle les domaines temporel et spirituel étaient confondus ; ce caractère vient de l'Islam lui-même qui ne se distingue pas les affaires de Dieu de celles de César et selon lès principes subordonne les secondes aux premières.

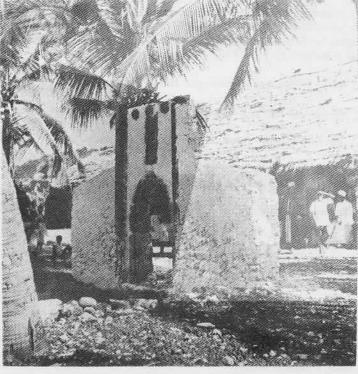
A la tête du royaume était donc un souverain, chef politique et chef religieux, sultan, falume (7). Il convient de remarquer toutefois que ce caractère de chef religieux du sultan n'était pas possédé en exclusivité par son titulaire et que d'autres personnalités avaient un caractère religieux qui égalait le sien, tel l'Imam de la grande mosquée du Vendredi à Mutsamudu; certains pouvaient même le dépasser en prestige, par exemple, le cheik qui venait fonder à Anjouan la cellule comorienne d'une puissante et célèbre confrérie de fidèles. Il ne faut pas

considérer les choses d'une manière trop formelle : le sultan était chef religieux parce qu'il était chef de l'ordre politique et que la politique et le religieux se confondaient ; mais confronté à une personnalité qui avait des pouvoirs spécifiquement religieux et dont l'influence couvrait tout l'île ou même la dépassait, le sultan apparaissait seulement comme ayant un caractère religieux par dérivation.



Vieille porte de Fomboni (Cliché S.G.I.)

Autre trait de l'Islam: il n'y avait pas de maison ou dynastie royale mais un petit nombre de familles, plus exactement gabila, auxquelles la royauté pouvait échoir: c'était essentiellement les Al'Madwa et les Al'Masela. Il y avait aussi d'autre gabila: les Abu Bakar ben Salim avec leurs deux branches: Al'Hamidi et Djamali Laili, et, en outre: les Ah'dali, les Abeid El Hadj. Les Al'Madwa et les Al'Masela étaient parmi les plus anciennes avec les Abu Bakar ben Salim et les Ah'Dali; ce sont ces quatre gabila qui ont donné les rois de Domoni dans le sud de l'île, puis de Mutsamudu, la capitale actuelle. Du fait de ce passage du trône à l'une ou l'autre de ces familles, il n'y eut véritablement pas de palais royal dans la ville capitale; ce qui en tient lieu était la maison de la gabila régnante mais une telle maison était conséquente à cause du nombre de personnes qui l'habitaient et de l'importance es services domestiques nécessaires. Dans les



Vieille porte de Fomboni (Cliché S.G.I.)

vieilles cités de Mutsamudu et de Domoni, l'on trouve de ces imposantes maisons, généralement à étages avec quelquefois un porche, un escalier monumental et une grande entrée au premier étage; ces maisons sont souvent situées au centre de la ville près de la grande mosquée, quelquefois sur la place publique Pangahari, toujours dans le quartier noble; elles ont un nom telles les maisons Rochani, Barakani Dwani dans le quartier noble de Hamoubou à Mutsamudu.

L'ensemble des *gabila* formait ce que l'on appelle encore communément à Anjouan les nobles : *gabayila*. Ces *gabila* sont des lignages patrilinéaires qui ont pour origine des Musulmans venus d'Arabie, de Chiraz de l'Irak ou des villes-états de la côte d'Afrique. Le récit de Saïd Ali Amir cite par exemple :

- les Al'Madwa qui venaient par Hassan ben Issa de Bagdad;
- les Ah'Dali venus par Saïd Allaoui d'Hadramaout ;
- les Abu Bakar ben Salim descendant peut-être d'Al'Madwa d'Hadramaout :
  - les Al'Masela venus par Saïd Allaoui de L'amu.

Le statut social des nobles me paraît avoir été clairement défini par un noble de Domoni :

"A Domoni, il y a deux grandes familles nobles qui sont une petite minorité. Elles descendent directement des Chiraziens. Ces gens-là se mariaient entre eux...

"Ils avaient un costume particulier, des manteaux arabes brodés, portaient un turban ; à présent, ils portent ces vêtements pour les fêtes religieuses, l'Idi, pour les mariages...

"On leur donne le nom de princes, les derniers Sultans descendaient de ces familles. Il y a un quartier spécial où ces familles habitent, au centre de la ville. Elles habitent dans des maisons vastes, à étages, à terrasses...

"Les domestiques ? Cela dépend, certains en ont, d'autres n'en ont pas, cela dépend de la richesse, ce n'est pas parce que l'on fait partie de ces familles que l'on est riche. Autrefois, elles avaient leurs serviteurs (ces serviteurs) n'habitaient pas dans les maisons (des nobles) mais dans un quartier spécial à l'intérieur du mur d'enceinte (de la cité), c'étaient des Africains...

"Dans ces familles, les gens parlaient l'arabe, ils y mettaient un point d'honneur car c'est la langue des Ancêtres, et c'est la langue du Coran...

"Avant, les nobles avaient des terres, leurs serviteurs les travaillaient. Au début du siècle, cela existait encore : les terres produisaient du manioc, du maïs, du paddy, des patates. Mais les "Domaines" (la Société de Nioumakélé) ont tout pris. Les nobles, à présent, sont des fonctionnaires ou des paysans...

"Les fonctions religieuses ? Les titres religieux ne dépendent pas de la noblesse mais de l'instruction. La plupart du temps, les nobles ont détenu les fonctions de cheik.

"Aujourd'hui, il y a des nobles au Conseil général (Assemblée nationale des Comores)

Le Ministre de l'Enseignement et le Sénateur sont nobles. Il y a un seul Conseiller de la Subdivision (file d'Anjouan) pour Domoni, il est noble ; il y a un notable de Domoni, comme Chef de Canton : c'est un noble.

Les nobles constituaient ainsi une aristocratie qui avait le contrôle politique (par conséquent militaire), économique et religieux (donc culturel) du pas et dont étaient issus les rois. Dans l'ancienne société d'Anjouan, ils formaient donc la classe traditionnelle, "l'ordre" le plus élevé de cette société.

L'ordre inférieur était constitué par les serviteurs que les Comoriens parlant le français n'hésitent pas à qualifier d'"esclaves". Cette catégorie sociale constituée par des individus d'origine différente était, à la fin du siècle dernier, très hétérogène et il y avait plusieurs termes pour désigner ses membres :

- Mruma, terme grand-comorien qui s'applique aux esclaves et à leurs descendants. Avant le XIXè siècle et l'essor des plantation modernes à Anjouan, ces esclaves avaient des fonctions domestiques dans les maisons nobles et fournissaient la force de travail sur les domaines et les propriétés agricoles des nobles. A Anjouan, mruma désigne les esclaves venant directement d'Afrique;
- Makwa: c'est le nom de l'ethnie présumée des esclaves venus d'Afrique et d'Anjouan, et le terme désigne les esclaves qui vivaient à l'intérieur ou aux abords des plantations du XIXè siècle et en fournissait la force de travail. La traite des esclaves à Anjouan eut, au cours des siècles passés, deux aspects:
  - 1.- Celui de trafic commercial effectué par les négriers;
- 2.- Puis à partir du milieu du XIXè siècle et en liaison avec les besoins des nouvelles plantation en main-d'oeuvre, celui de traite effectué précisément en vue de fournir une force de travail à ces plantations. La première plantation qui fut celle de Domoni sur le littoral sud-ouest de l'île et fut le modèle de toutes les autres fut créée grâce à la traite effectuée en plein XIXè siècle notamment par le consul anglais Sunley et l'on sait précisément que c'est ce trafic et le travail forcé qui en était le prolongement qui suscitèrent la réprobation de Livingstone lorsqu'il vint à Anjouan et motivèrent la relève de Sunley de sa charge de Consul : sur l'intervention de Livingstone, le gouvernement de l'Angleterre victorienne n'hésita pas à prendre une mesure qui sapait son influence immédiate aux Comores.
- M'dzaliya (pluriel Wadzaliya : c'est le nom donné aux descendants d'esclaves établis de façon assez ancienne à Anjouan, c'est-à-dire ceux venant du trafic antérieur au XIXè siècle et ceux que les "Arabo-Chiraziens" amenèrent avec eux : Wadzaliya s'oppose ainsi dans une certaine mesure à mruma.

Entre ces deux couches traditionnelles de la société, il semble qu'il y ait eu toujours un ordre intermédiaire dont les membres étaient à la fois non-nobles et non-esclaves. Il y a d'abord le terme Matsa (pluriel Wamatsa) qui a l'acception actuelle de paysan et désigne tous les cultivateurs que l'on ne dit pas wadzaliya c'est-à-dire esclaves. Ainsi à Mutsamudu, si certains quartiers sont réputés être wadzaliya, d'autres sont wamatsa, à côté d'autres encore qui sont dits constituer des quartiers nobles. Il y a ensuite ce qu'on peut appeler les demi-nobles, résultats de l'union, sans doute niée mais inévitable dans la réalité, de nobles et de non-nobles. Historiquement, l'existence de cet ordre intermédiaire est attestée par les dires d'informateurs. Ainsi, à Domoni, il y avait à l'intérieur du mur d'enceinte de la cité trois quartiers correspondant à chacun des ordres de la société : nobles, esclaves, non-nobles et les gens du second ordre étaient constitués par les métis nés de nobles et de femmes esclaves. Quel était le statut des membres de cet ordre intercalaire ?

"Ils commandaient les esclaves, ils s'occupaient de l'agriculture, de la construction des maisons, ils étaient plus libres que les esclaves, respectés par les princes, ils fréquentaient les maisons des princes, causaient avec eux...

"Lorsqu'ils étaient riches, ils avaient des boutres et faisaient le commerce : ils emportaient des deurées alimentaires, des épices pour les échanger contre des tissus à Zanzibar et sur la côte africaine".

On peut ainsi former raisonnablement l'hypothèse que les Wamatsa sont les descendants des plus anciens occupants de l'île avant les arrivées de Sémites ou de Sémites métissés dont les descendants constituent les membres des actuelles gabila. Que sont devenus en effet les descendants des fani anjouanais et de leurs sujets? On peut penser que si la venue des ancêtres des gabayila n'a pas dû être toujours paisible, elle ne s'est pas toujours passée non plus sous le signe de l'hostilité: les gabayila ont dû prendre le pouvoir, sans doute beaucoup de terres (puisqu'ils avaient pouvoir et terres au XIXè siècle), ils se sont mariés avec des femmes de fani (puisqu'ils arrivaient sans femmes aux Comores), ils ont dû réduire à un rang inférieur les familiers des fani et leurs sujets, il n'était point nécessaire qu'ils les réduisent en esclavage: dans une société de rapports personnels, il y a bien des façons d'établir des liens de dépendance sans recourir au stade ultime de l'esclavage.

## Le fonctionnement de la société

Comment cette société anjouanaise ainsi constituée avec sa religion officielle, son sultan, ses trois ordres fonctionnait-elle ? Quels pouvaient-être les points de contestation ?

Il faut se garder de tracer une reconstitution de cette ancienne société selon le modèle d'un ensemble équilibré. S'il y eut équilibre, ce fut celui des forces antagonistes, avec le contrôle du pays par la classe dirigeante et la contestation élevée en sens inverse par les groupes soumis.

Le contrôle des dirigeants sur le pays et ses forces vives paraît avoir été triple : politico-militaire, économique, culturel et religieux. La contestation eut lieu sur deux plans : sur le plan de l'action par les révoltes ; sur le plan de croyances par la mise en échec de la religion officielle.

Le contrôle politique était simple : conservation de la royauté et des fonctions ministérielles aux mains de gabila royales, un conseil, Medjliss, devant recueillir le consensus de l'ensemble des gabayila ; fonctionnement d'une justice avec des cadis d'origine noble ; envoi de naib ou délégués du Sultan dans les villages de Wamatsa.

Le contrôle économique s'exprimait par la possession des terres cultivables : divisées en domaines et propriétés et régies selon les règles du droit musulman, celles-ci étaient essentiellement aux mais des nobles ainsi que l'attestait la structure agraire avant les réformes des vingt dernières années dans les régions qui n'avaient pas été touchées par la colonisation agricole.

Le contrôle religieux complétait les deux premiers et achevait de parfaire le fonctionnement de ce régime de domination. La religion était une chose de la cité aux mains des nobles et ces traits transparaissent encore aujourd'hui:

- Ce sont des nobles qui exercent le plus souvent les fonctions de *cheik* (chef de confrérie), d'imam (directeurs de la prière) et de fundi (maîtres coraniques).
- Les écoles coraniques, les mosquées et les grandes mosquées (Mosquées du Vendredi) sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus belles dans les villes que dans les villages, et à l'intérieur des villes, dans les quartiers nobles que dans les quartiers non-nobles.

Le contrôle contenu dans la religion dispensée aux wamatsa et aux wadzaliya ne consistait pas dans les croyances et la foi en elles-mêmes ; l'Islam n'enseigne pas la résignation, mais exalte l'homme qui croit, en fait l'élu au-dessus des nations ; en ce sens, il aurait eu un pouvoir plutôt libérateur, mais parallèlement, il exalte le rôle des saints hommes que leur foi, leur sagesse, leur connaissance prédispose à des fonctions exemplaires dans la religion : les cheik, les imam, les fundi à Anjouan : tout se passe comme si les fidèles étaient vis-à-vis de ces notables religieux dans une relation de dépendance intellectuelle et culturelle. En fait les deux phénomènes, exaltation de l'homme et soumission aux directeurs de la foi, s'accordent dans le cadre de la société des fidèles qui propose à chacun de ses-membres l'idéal de glorification de l'Islam et leur impose pour y parvenir la soumission aux autorités religieuses plus ou moins confondues avec le pouvoir politique et économique. En outre, il convient de remarquer que cet aspect de soumission imposé par l'Islam était préparé par un conditionnement de l'éducation : durant plusieurs années, les enfants étaient en principe astreints comme aujourd'hui encore à apprendre la lecture du Coran, à écrire en caractères arabes, à apprendre les principes coraniques.

Les groupes dirigeants de la société anjouanaise cherchaient donc à faire de cette société une société "totale" qui assurait la domination d'un ordre supérieur sur les groupements les moins intégrés au moyen de divers contrôles par la religion (contrôle des coeurs et des âmes) et par la possession des terres (contrôle des moyens matériels d'existence). C'est sur ces points que pouvaient s'élever les contestations possibles : contestation de la foi musulmane par les croyances et les rites magiques pré ou co-islamiques ; contestation de l'autorité matérielle politico-religieuse par le recours à la force.

# La contestation politique : Les troubles

Entre la fondation définitive du royaume anjouanais et la période coloniale, il semble qu'il y ait eu d'assez nombreux troubles liés à la succession au trône, à la rivalité des deux capitales, Domoni et Mutsamudu et aux révoltes de wamatsa et d'esclaves. Il y en eut notamment à la fin du XVIIIè et au milieu du XIXè siècle. Saïd Ahmed écrit :

"Trente cinq ans après l'avènement d'Ahmed (prince de Domoni qui régna de 1736 à 1782), un autre prétendant, le fameux Tumpa de Bambao M'Touni, leva les armes contre le vieux sultan.

"Tumpa se disait le descendant des anciens Fani. Il souleva la population Bushmen contre les Arabes ; il considérait ces derniers comme usurpateurs. Il attaqua Ahmed à l'improviste et prit Domoni sans oser toutefois lui faire du mal. Il se borna à prendre possession des armes du Sultanat et retourna de Domoni à Bambao M'Touni (1775).

"Il écrivit à Mweni Waziri Abdallah, gouverneur de la ville de Mutsamudu lui disant qu'il avait battu Ahmed et pris possession du tône de ses ancêtres. Il invitait en même temps Mweni Waziri Abdallah à se rendre à Bambao M'Touni pour se soumettre.

"Sur le refus de celui-ci, Tumpa envoya son ministre insister auprès d'Abdallah. Le ministre avait mission, en cas de nouveau refus, d'informer Abdallah que Tumpa considérait cette résistance comme un acte de rebellion qui serait poursuivie comme telle.

"Qu'au cas où les Arabes seraient battus, les *Bushmen* seraient considérés comme leurs égaux à tous les points de vue et qu'ils auraient le droit de se marier avec les femmes arabes.

"Abdallah refusa complètement de se soumettre et mit comme conditions de son côté que les Bushmen au cas d'une victoire des Arabes seraient considérés comme esclaves de ces demiers. Trois jours après, Tumpa investissait Musamudu avec ses soldats wamatsa. Il y avait en rade de Musamudu un navire anglais. Abdallah obtint du commandant du bateau anglais le débarquement de quelques marins.

"Tumpa en tête du commandement de son armée se fit porter sur le palanquin et le parasol rouge l'abritait (les insignes de la roauté). Quand, sur les indications des chefs arabes, les marins anglais firent feu avec leurs armes, le roi "Bushmen", atteint d'une balle, tomba de son palanquin, inanimé. Sur ce, les indigènes ayant pris pour miracle ce fait, les Wazungu (sing.

Muzungu, chrétien) furent considérés comme des êtres surnaturels et la peur finit par mettre en désordre l'armée "bushmène" qui battit en retraite en abandonnant même sur le champ de bataille le corps de leur roi. Abdallah les poursuivit jusqu'à Bambao M'Touni où, après les funérailles de Turnpa, il prononça un discours devant la population réunie, rassurant celle-ci qu'il pardonnerait tout et à tous.

"Il prit les armes (de la royauté) et alla à Domoni les remettre au sultan Ahmed et, après avoir mis de l'ordre dans toutes les affaires du sultanat, il revint à Mutsamudu".

#### Autres troubles au XIXè siècle :

"Vers le milieu de son règne (Abdallah III), Anjouan avait atteint l'apogée de la prospérité et de la gloire. Mais l'île ne fut pas moins pour cela agitée par des révolutions et des guerres civiles.

"En 1856, au début même de son avenement (d'Abdallah III), Said Allaoui ben Houssein, un prétendant, avec une grande partie de la population de Mutsamudu, se révolta..."

En reprenant le manuscrit de Said Ahmed, on peut faire le compte des révoltes, coups d'état, complots qui impliquent la participation de la population (les dates sont données sous toutes réserves):

- 1701 Soulèvement du Salim dit Tundra Pevuni (La grenade du Paradis) qui s'empare du sultanat à Domoni)
- 1743 Nouveau soulèvement de la population en faveur d'un prétendant au trône Said Allaoui ben Said Abdallah contre le sultan Ahmed;
- 1771-1775 (?) Révolte de Tumpa.
- 1782 Guerre entre le sultan Ahmed de Domoni et le ministre Abdallah, gouverneur de Mutsamudu.
- Vers 1792-1796 Soulèvement contre Abdallah I, dirigé par son gendre Allaoui Houséni. Allaoui se fit proclamer sultan ;
- 1829 Déposition du sultan Abdallah II par le peuple d'Anjouan ;
- 1832 Révolte de Said Salim oncle du nouveau sultan Allaoui II. Les populations de Nioumakélé soutiennent le prétendant et la guerre entre les partisans des deux sultans dura cinq ans ;
- 1847 Complot contre le sultan Salim ;
- 1856 Révolte de Said Aljoui ben Houssein contre Abdallah III, successeur de Salim.

Ces révoltes eurent des fortunes diverses. Elles s'inscrivent dans un contexte de guerres incessantes avec l'extérieur : invasions malgaches de la fin du

XVIIIè siècle et du début du XIXè siècle ; expéditions à Mohéli, Mayotte et même la Grande-Comore ; troubles consécutifs aux menées d'Andriantsoly, roi sakalava du Boina (Madagascar) dépossédé de son trône et cherchant aux Comores une couronne ; révolte couronnée de succès de Ramanetaka, parent du roi Radama I et gouverneur de Majunga venu se réfugier à Anjouan lors de l'avènement de la reine Ranavalona I. Comme on l'a vue à propos de la révolte de Tumpa, la contestation du pouvoir établi alla très loin et fut endiguée seulement par une intervention européenne inopinée. Au XIXè siècle, les difficultés du royaume anjouanais provoquèrent de nouvelles interventions, toujours en faveur du pouvoir établi ou de partisans apparentés aux familles dirigeantes et ces interventions finirent par dégénérer en intrusions dans les affaires du royaume :

- Renonciation de Salim à ses droits sur Mayotte en échange d'un soutien accordé par les Français ;
- Renonciation sur l'insistance des Anglais à la traite et à l'esclavage par Abdallah  $\,$  III.

On sait comment l'intervention européenne suscita la mise sous protectorat français d'Anjouan dans les années 1880 et aboutit à l'abolition du sultanat et à l'annexion de 1912. On peut ainsi, à la lumière de ces faits, formuler l'idée que si la contestation interne de la domination politique à Anjouan n'aboutit pas au renversement du pouvoir établi, elle lui porta suffisamment de coups pour que celui-ci soit obligé de s'appuyer sur des puissances étrangères qui finirent par l'annihiler.

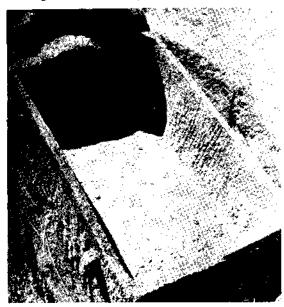
Le minaret à Mutsamudu (Cliché S.G.I.)



## Le minaret à Mutsamudu (Cliché S.G.I.)



Auge ancienne à Sima (Cliché ORSTOM - IRSM)



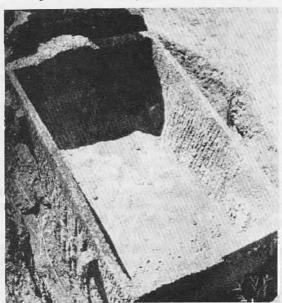
La contestation religieuse : "Le, paganisme"

La contestation de l'Islam sur un plan strictement religieux ne fut peut-être pas moindre que celle qui fut infligée à la monarchie théocratique sur le plan politique. Bien des croyances et des rites de Wamatsa et des Makwa situent encore en marge de l'Islam mais elles ne s'expriment, sauf exceptions, jamais ouvertement, indication que l'enracinement de l'Islam ne demeure pas purement superficiel. Cette situation ambigüe prévaut d'ailleurs non seulement à Anjouan, mais encore dans les autres îles Comores et, à la création de Confréries religieuses à la fin du siècle dernier, a correspondu un effort de l'Islam pour extirper les idées et les pratiques hérétiques. Dans le Manaqib de Saïd Ka'Abi, il est dit de Saïd Mohamed Al Ma'Arouf, Calife dans la voie Chadhuli (Chadsiliat, Chadulie) à propos d'un complot ourdi contre le sultan Sajd Ali:

"Il importe de remarquer que la coutume était devenue forte à la Grande-Comore au point de faire disparaître la Loi Purificatrice, et ce, à propos des choses haïssables à Dieu et à son prophète; Said l'avait stigmatisé souvent déjà, mais n'avait jamais trouvé personne pour s'associer à ses protestations. Lors donc qu'on lui demanda d'être avec ceux qui voulaient renverser le sultan Said Ali, ces derniers prirent soin de lui promettre d'abolir toute coutume contraîre à la loi..." (1)

Aujourd'hui, les croyances et les rites que l'on peut qualifier de païens selon la terminologie adoptés dans les pays musulmans constituent encore une part notable de la vie religieuse de certains Comoriens, notamment en brousse, et en

Auge ancienne à Sima (Cliché ORSTOM - IRSM)



cela, le terme de "paganisme" est littéralement exact. Dans la nature, les ziara ou lieux saints abondent, marqués par des rochers, arbres, sources et habités par des jini (de "djinn", "génie", esprit). Dans ces lieux sacrés, on accomplit des rites pour se rendre favorables les "génies" lors d'une entreprise hasardeuse, pour obtenir la venue de la pluie après une longe sécheresse, en vue de la purification annuelle de la terre qui donne les récolte. Certains objets peuvent être aussi sacrés et habités par des esprits tels le bassin sacré du Vieux Sima, objet d'une Communication écrite de J.C. Hébert (8) ; cette auge qui aurait jadis servi à baigner les fils du diable malades est habitée par un "génie', "esprit doué de pouvoirs surnaturels" et est l'objet de tout un culte, rites protecteurs à la naissance d'une enfant pour protéger celui-ci de la maladie, rites propitiatoires collectifs en début d'année agricole en vue d'obtenir de bonnes récoltes ; en outre, cette auge fut l'occasion, selon la communication de J.C. Hébert et le manuscrit de Said Ahmed, de certains prodiges qui montrent l'ancienneté des croyances païennes et leur rattachement probable à un fond pré-islamique. Les esprits habitent aussi certaines espèces zoologiques telles les anguilles ; il y a quelques kilomètres de Domoni un vivrier contenant des anguilles sacrées qui sont l'objet d'un culte.

Dans un article du Journal de la Société des Africanistes (1960) J.C. Hébert décrit des rites agraires anjouanais qu'il attribue à des croyances pré-islamiques : jeu du Koma à Ouani, cérémonie du Trimba à Nioumakélé, jeu du Mudandra à Ouzini. Ces rites collectifs sont accomplis en début d'année agricole, c'est-à-dire, avant la saison des pluies ; le premier de ces jeux a lieu dans un bourg ou cité (à Ouani), qui est, par ailleurs, un foyer de civilisation musulmane mais il met en scène des groupes familiaux Béja et Combo dont les membres descendraient -avant l'arrivée des Musulmans- des premiers habitants du pays ; les deux autres rites sont accomplis par la population des "hauts" qui est considérée comme descendant en tout ou en partie des premiers habitants de l'île (9).

La permanence des croyances et des rites "païens" qui témoignent de la "contestation" de l'Islam en terre comorienne s'exprime aussi par les pratiques magiques accomplies par les mwalimu. L'institution des mwalimu est générale dans toutes les Iles Comores et Fontoynont et Raomandahy, dans leur étude sur la Grande-Comore, ont traduit cette appellation par le terme scientifiquement inadéquat de "sorcier". Le mwalimu paraît exercer les fonctions suivantes :

- 1.- De devin ;
- 2.- De guérisseur ;
- 3.- De jeteur de "sorts" à l'encontre des voleurs ou des individus dangereux ; il apparaît comme un médiateur entre le monde terrestre et un monde des puissances invisibles : on le qualifie de *fundi* c'est-à-dire maître du savoir, tout comme le maître coranique, peut-être par discrétion, mais sans doute aussi en hommage à des pouvoirs qu'il détient.

Quelle portée se trouve avoir ce domaine non-musulman des croyances et du rituel ? Il apparaît à première vue que son influence est très variable selon les milieux sociaux et culturels et qu'elle est inversement proportionnelle à la profondeur de la foi islamique : les termes extrêmes peuvent être représentés par une famille pieuse de Cheik de confrérie appartenant à la noblesse de la cité de Mutsamudu et une lignée de chefs wamatsa de Nioumakélé qui a donné plusieurs mwalimu; entre ces deux termes, il est possible d'imaginer le partage des croyances entre l'Islam et ce qu'on appelle "la Coutume", avec toutes les nuances dans la composition de ce partage. Plus en profondeur, on enregistre aussi bien la confiance tenace en les pouvoirs du "fundi" chez un citadin bon musulman que le mépris affiché par un matsa émancipé à propos des anguilles de Domoni. L'islam domine la vie religieuse des Comores, mais les croyances et les rites anciens subsistent, occultes en ville, manifestés plus ouvertement dans les villages. Il est possible que cette contestation ait eu plus d'effets autrefois qu'aujourd'hui alors que depuis un demi-siècle le grand problème des cultures comorienner n'est plus la confrontation avec les vestiges d'une ancienne société pré-islamique mais l'affrontement avec la domination politique économique et culturelle de l'Occident.

#### L'ISLAM ET LE MODERNISME

Il était peu probable que des cultures aussi totalement marquées par l'Islam n'aient pas été bouleversés par cette totale domination des Européens qui prévalut à la fin du XIXè et au début du XXè siècle : la royauté fut mise en tutelle (protectorat d'Anjouan, 1887) puis abolie (annexion de 1912); la moitié au moins de terres cultivables furent occupées par les colons et les sociétés (mais combien furent libéraux les derniers sultans en cette matière!); le commerce par boutres avec l'Inde et l'Afrique, qui semblait encore si actif à la fin du siècle dernier, dut péricliter de l'appauvrissement du marché anjouanais, de la concurrence des goélettes à moteur et de la réorientation du trafic avec l'extérieur par l'intermédiaire de Madagascar promu au rôle de colonie-mère de l'océan Indien. Ces changements dans l'ordre politique et économique signifièrent dans l'immédiat que les nobles anjouanais, dépossédés de la puissance publique, furent limités à un rôle subalterne dans les bureaux des administrateurs français ; que ceux qui avaient des propriétés dans les zones de colonisation n'eurent plus que la ressource de louer leurs services en qualité d'employés des sociétés de plantation ; que les wamatsa et les makwa vivant dans les villages situés sur les nouveaux domaines de colonisation furent réduits au travail sur ce domaines.

Ce tableau est nécessairement très schématique et supposerait dans le détail d'inévitables nuances qui ne modifient nullement les conclusions : à savoir que la société d'Anjouan ne demeura pleinement souveraine que dans le domaine religieux. Quelles furent les conséquences de ce nouvel état de choses ?

1.- La religion devint le refuge de l'esprit politique qui "habitait" la classe dirigeante anjouanaise. Après un demi-siècle de domination coloniale, on gardait encore d'un séjour à Anjouan, il a quelques années, l'impression d'un

affrontement silencieux de deux puissances : la coloniale, juchée sur les hauteurs couvertes de cocotiers, éparpillés en résidences particulières et détenant l'autorité formelle et le pouvoir économique ; l'anjouanaise, repliée dans la petite cité blottie au pied du plateau résidentiel, enserrée en "kasba" à l'intérieur de ses murailles et conservant jalousement sa foi et le souvenir de sa domination passée.

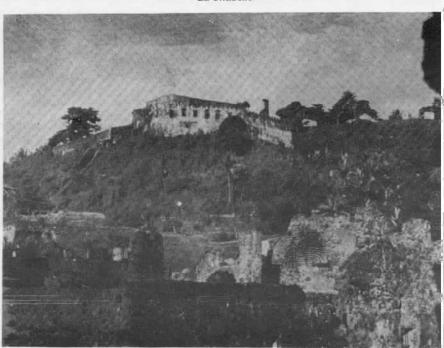
#### La Citadelle



Peut-on parler de nationalisme? Nulle part, à Anjouan, je n'en ai entendu prononcer le mot, ce qui ne veut pas dire qu'un tel sentiment n'existait pas au coeur des plus lucides anjouanais. logiquement, pour qui connaît le caractère total de l'Islam et a pu mesurer la foi dont faisait preuve à moins la population citadine, notamment les nobles des grandes familles "arabes", l'existence d'un sentiment nationaliste ne pouvait pas faire de doute, même s'il était suffisamment diffus ou conciliant pour ne pas prendre une tournure systématique d'hostilité irascible à l'égard de l'administration française;

2.- Cette muette "protestation" à l'encontre de la domination française ne fut pas le fait de tous les groupes de la société, ni ne s'exprime pas avec la même force dans chacun d'eux. Les groupes qui constituaient les divers ordres de l'ancienne société ne se trouvaient ni dans la même situation, ni n'avaient les mêmes intérêts pour y participer de la même manière. La noblesse, dépossédée par la domination française, devait ressentir de façon très effective cette "déchéance"

La Citadelle



temporaire. Les wamatsa et les Makwa, qui, autrefois dans les "hauts" devaient mener une existence de groupes marginaux, surtout lors des convulsions du pouvoir politique anjouanais, furent "engagés" sur les plantations, d'autant que jusqu'au premier quart du XIIè siècle environ, la main-d'oeuvre fut rare par suite de la conjoncture démographique; cantonnés sur les domaines de plantation, à la discrétion des entrepreneurs et des colons pour leur logement et leur subsistance, leur sort fut certainement peu enviable. Restaient ceux qui formaient l'ordre intermédiaire de l'ancienne société: les demi-nobles, certains wamatsa qui ne furent pas enrôlés sur les plantations, les groupes pêcheurs qui ont une place éminente dans l'économie traditionnelle, les artisans des cités, maçons, charpentiers, forgerons; ceux-là connurent une certaine promotion liée à la pénétration de l'argent dans l'économie de la population, à la distension des rapports interpersonnels de dépendance, à l'abolition formelle de l'esclavage, à la perte par l'aristocratie de ses pouvoirs séculiers.

Un certain nombre de "réussites" individuelles dans l'ordre économique et politique moderne atteste la montée de cet ordre dans les hiérarchies sociales effectives. Cette ascension fut corrélative d'une nouvelle perte de pouvoir économique par l'aristocratie. La première perte avait été liée à la saisie des terres par la colonisation : la richesse matérielle des propriétaires nobles, fondée sur l'exploitation de leurs terres par des dépendants wamatsa et Makwa, serfs et esclaves, leur échappait. Sans doute avec l'émancipation formelle des esclaves, très sûrement avec leur expropriation ; celle-ci ne fut pas générale, une grande partie de l'ouest d'Anjouan demeure intact, aux mains de ses anciens propriétaires nobles en droit coranique, mais l'accentuation du caractère monétaire de l'économie d'Anjouan eut pour résultat d'appauvrir, relativement, des familles qui vivaient de revenus en nature ; en se transformant, en devenant productive de produits "riches" d'exportation (ylang-ylang, vanille...), l'économie d'Anjouan connut une injection accrue d'argent venu de l'extérieur qui servit à acheter des denrées vivrières et des biens manufacturés importés de Madagascar et de France ; pour vivre à Anjouan en 1960, il fallait acheter du riz et de la viande importés de Madagascar et peu de propriétaires nobles avaient des plantations "riches" qui leur permettaient d'obtenir l'argent nécessaire pour mener grand train de vie.

L'aristocratie d'Anjouan, tout comme le reste du peuple d'ailleurs, aimait les fêtes, mais à la différence du peuple, il entrait dans le goût de l'aristocratie pour les fêtes un souci de prestige, de marquer le "rang" qu'il l'entraînait dans des fastes somptuaires fort onéreux lorsqu'il faut payer en argent biens et services nécessaires. Alors l'aristocratie de Mutsamudu se comporta comme tout possesseur d'un capital qui ne peut limiter ses besoins à la satisfaction que lui procure son revenu; il "réalise" son capital; ainsi faisaient des propriétaires nobles qui avaient des terres dans l'ouest de l'île et les vendaient aux wamatsa de la région: en 1960, le mouvement avait commencé depuis une dizaine d'années transférant aux mains des wamatsa un capital foncier qu'ils aménageaient en plantant des cultures "riches" rémunératrices. Ces paysans-propriétaires s'alliaient avec des commerçants, des artisans, des fonctionnaires et des employés



Vieille porte à Domoni (Cliché S.G.I.)

non-nobles de Mutsamudu et l'ensemble constituait ainsi un embryon de classe moyenne, distincte par ses intérêts, et de l'ancien ordre noble, et des travailleurs prolétaires des domaines de plantation et métayers dépendants des propriétaires comoriens. Tout se passait comme si, dans le domaine de l'économie abandonnée par la colonisation aux Anjouanais, la noblesse passait la main à cette classe moyenne, se réservant dans la société la direction des affaires religieuses.

3.- Exprimés par un groupe figé dans ses habitudes anciennes, sa conviction d'être l'élite d'une société, sa certitude d'être le messager de la foi, les commandements religieux devaient subir fortement l'empreinte des traits culturels imputables à ce groupe et l'Islam présenté au peuple fortement teinté de l'ethnocentrisme des "Arabes" d'Anjouan. En 1960, un certain nombre de traits-apparaissaient comme faisant partie selon l'opinion des citadins de la civilisation musulmane dérivée des préceptes coraniques ; le port du voile et la réclusion des femmes ; la non-éducation des filles dans les écoles publiques ; la prohibition des relations de courtoisie en public ou en famille entre les jeunes gens et les jeunes filles ; la fréquentation des écoles coraniques avant celle des écoles officielles ; une certaine suspicion à l'égard de l'enseignement dispensé dans les écoles officielles ; l'accusation d'indiscipline familiale et sociale, de "tiédisme" religieux formulée à l'encontre des lycéens et des élèves qui revenaient des écoles secondaires de Madagascar et des émigrants comoriens retournant dans le pays.



Vieille porte à Domoni (Cliché S.G.I.)

L'on observait ainsi le maintien de pratiques archaïques dont certains pays musulmans se sont débarrassés (port du voile, réclusion des femmes et des filles, suspicion à l'égard de l'enseignement qui n'est pas religieux) et, par ailleurs, l'on apercevait un refus de l'élite de la société musulmane orthodoxe d'Anjouan d'admettre un certain nombre d'innovations concernant l'éducation, le statut des femmes, les relations entre les jeunes. Or, sous l'effet de l'acculturation européenne, de l'influence des métropoles musulmanes "éclairées" transmise par la radio, notamment les "postes à transistors", par l'exemple fourni par les ménages européens ou malgaches qui vivaient dans l'île, ces innovations apparaissaient comme nécessaires aux jeunes gens pour satisfaire leurs aspirations ; ces jeunes étaient aussi bien de jeunes aristocrates que des jeunes gens issus de la nouvelle classe movenne et ils se trouvaient en butte à l'opposition de leur parents, qu'il s'agisse des nobles d'une manière générale ou des pères de familles appartenant à la classe moyenne. Ces derniers faisaient cause commune avec la noblesse, acceptant ainsi sa direction dans le domaine religieux et le domaine, annexe, de la vie sociale, et un véritable clivage sur le plan religieux se dessinait, différent du clivage introduit par l'économie moderne entre l'aristocratie et une nouvelle classe moyenne ; on trouvait d'un côté de la barrière les anciens, de l'autre les jeunes ; quant aux wamatsa et aux Makwa des villages, ils demeuraient en marge du dialogue sauf lorsque la présence d'un émigré de retour au pays les faisait ranger du côté des Anciens.

Les anciens craignaient que la modernisation de la vie sociale traditionnelle n'attiédisse la foi religieuse. Aussi considéraient-ils que les traits de la vie sociale, y compris les aspects matériels du genre de vie tels la manière de s'habiller et de se nourrir, constituaient avec la religion elle-même, ses croyances et son rituel, un bloc qu'on ne pouvait attaquer sans s'en prendre à l'Islam même.

Les jeunes déploraient cette attitude des anciens mais sans pouvoir-réagir autrement, leur vie elle-même étant enserrée dans le réseau traditionnel, dominé par les Anciens, des relations familiales et des rapports collectifs organisés autour de la mosquée. Aussi, la visite, en 1961, d'un cheik Chadhuli du Liban aux confréries de l'Archipel revêtit pour les jeunes une grande importance du fait qu'il montra aux anciens l'exemple de pays musulmans évolués où la ferveur religieuse était aussi vive qu'aux Comores et où la vie sociale était proche des aspirations de modernisme des jeunes. A partir de ce moment, ces derniers purent présenter aux anciens un modèle de vie musulmane inattaquable du fait de la personnalité du voyageur qui démontrait que l'on pouvait, sans faillir à la foi, séparer la religion de la société civile.

Si nous nous interrogeons sur l'évolution de la société anjouanaise, nous y décèlerons plusieurs forces à l'oeuvre ; certaines apparaissent dynamiques, d'autres constituent des forces d'inertie.

- Un certain dynamisme économique lié au développement encore embryonnaire de la nouvelle classe moyenne, caractérisée par un certain nombre de "réussites" personnelles remarquables dans le domaine des affaires ; dans la commercialisation des produits "riches" en concurrence heureuse avec les négociants indiens et les sociétés européennes de plantation ; dans la négoce maritime avec l'affrètement d'un gros boutre à moteur ; dans le transport automobile à l'intérieur de l'île ; dans la construction d'immeubles en béton. Ce dynamisme troue ses limites dans l'inertie de la plus grande partie de l'aristocratie qui lui interdit une extension par le haut et dans l'indifférence de la grande masse des petites gens, domestiques, travailleurs des domaines de plantation, "dépendants" de propriétaires comoriens etc. (extension limitée vers le bas).

- Un dynamisme juvénile animé de profonds sentiments musulmans capable de renouveler de fond en comble la société civile mais numériquement limité aux jeunes issu de l'aristocratie et de la nouvelle classe moyenne.
- Un dynamisme démographique, qui joue à l'avantage des wamatsa et des makwa, masse mal nourrie, mal vêtue et plus ou moins souffrante, qui disposa dans le passé d'assez peu de droits, mais qui voit aujourd'hui s'ouvrir des promesse de libération : sous leur pression, les Sociétés européennes ont dû abandonner certaines terres et l'accroissement démographique aidant, la revendication des terres, la "faim" des terres, selon les documents de l'Administration française, n'a fait que croître ; les postes médicaux se multiplient ; des écoles s'ouvrent en brousse accueillant une masse enthousiastes de petits villageois. Quelles seront les réactions de ces enfants de cultivateurs arrivant à l'âge d'hommes ? Les éléments les plus conscients de la société anjouanaise ne devront-ils pas envisager l'intégration complète de ce tiers-ordre ?

### NOTES

(1) La bibliographie de l'Archipel des Comores a fait l'objet d'un fascicule multigraphié publié par le Bureau pour le Développement de la Production Agricole. Cf. *Territoire des Comores*. Bibliographie, B.D.P.A., Paris, juin 1964, 75 p.

Des éléments bibliographiques sont contenus dans GRANDIDIER, G., Bibliographie de Madagascar, 2 vol., Comité de Madagascar, Paris 1905, et dans GRANDIDIER, G., Bibliographie de Madagacar, 1904-1933 Société d'Editions géographiques maritimes et coloniales, Paris, 1935.

A la suite de la mission ethno-sociologique effectuée par l'O.R.S.T.O.M. à la demande du minitrère d'Etat français, il a été rédigé et partiellement publié :

ROBINEAU CI.- Première approche socio-économique d'Anjouan (Archipel des Comores), ORSTOM, Tananarive, 1961, multigraphié, 150 p.

- ROBINEAU CI. Approche socio-économique d'Anjouan, Cahiers de l'I.S.E.A., V: Humanités (6). Economie, ethnologie, sociologie, 139 p., Paris, Juillet 1963, p. 63-106.
- ROBINEAU CI. Essai sur les phénomènes de comportement économique à Anjouan (Archipel des Comores), Université de Madagascar, Tananarive, 1963, multigraphié, 153 p.
- ROBINEAU CI. Approche sociologique des Comores (Océan Indien), O.R.S.T.O.M., Paris, 1962, multigraphié, 148 p.
- ROBINEAU CI. Société et économie d'Anjouan (Océan Indien), O.R.S.T.O.M., Paris, en cours d'impression, 1966.

La bibliographie comorienne est essentiellement constituée des ouvrages ciaprès :

- GEVREY Essai sur les Comores, A. Soligny, Pondichéry, 1871, 213 p.
- VIENNE E. Notice sur Mayotte et les Comores. Exposition universelle. Les colonies françaises, Paris, 1900, 200 p.
- REPIQUET A. Le sultanat d'Anjouan, Challamel, Paris, 1902, 138 p.
- AUJAS L. Notes historiques et ethnographiques sur les Comores. Bulletin de l'Académie Malgache, Tananarive, 1911 et 1912.
- FONTOYNONT et RAOMANDAHY La Grande-Comore. Mémoires de l'Académie Malgache, Pitot de la Beaujardière, Tananarive, 1937.
- MANICACCI L'Archipel des Comores, Imprimerie officielle, Tananarive, 1939.
- FAUREC U. L'Archipel aux sultans batailleurs. Tananarive, 1942.
- GUY P. et ABDOURAHAMANE ben CHEI AMIR La vie et l'oeuvre du grand marabout des Comores Said Mohammed ben Al-Ma'Arouf (1852-1904) selon son panégyrique en arabe par Said Ka'Abi, cadi à Anjouan, Imprimerie officielle, Tananarive, 1949.
- GUY P. Traité de droit musulman comorien. I, les statut personnel. I. le Droit comorien ; ses sources ; ses justiciables ; les actes juridiques, 1954

Il faut y ajouter les études concernant l'Océan Indien, l'Afrique orientale ou l'Archipel malgache qui contiennent des chapitres ou des paragraphes relatifs aux Comores, notamment :

- **GRANDIDIER A. et G.** Ethnographie de Madagascar, I. Librairie Hachette et Cie, Paris, 1908.
- DESCHAMPS H. Madagascar, Berger-Levrault, Paris, 1947, notamment chapitre II: Comores et terres australes.
- DESCHAMPS H. Histoire de Madagascar, Berger-Levrault, Paris, 1960.
- TOUSSAINT A. Histoire de l'Océan Indien, P.U.F., Paris, 1961.
- ROBEQUAIN Ch. Madagascar et les bases dispersées de l'Union française, P.U.F., Paris, 1958.

Un certain nombre d'articles parus concernent les Comores. Parmi eux :

- ISNARD H. L'Archipel des Comores, Cahiers d'Outre-Mer, 2, Bordeaux, janvier-mars, 1953, p. 1-22.
- **BASTIAN G.** La situation économique aux Comores, *Revue de Géographie*, Université de Madagascar, 2, Tananarive, janvier-juin, 1963, p. 61-82.
- SAID MOHAMMED CHEIK Les Comores dans l'Union française. Union française et parlement, 21, Paris, 1951, p. 29<sup>2</sup>40.
- SAID IBRAHIM (Prince) Les problèmes de l'Archipel des Comores, Union française et parlement, 71, Paris, 1956.
- AHMED ABDALLAH La vanille et le cocotier, source de richesse des Comores, Union française de Paris, 87, Paris, tévrier 1951
- (2) L'usage d'une transcription uniforme pour les noms de personnes, les noms de lieux et les termes vernaculares est difficile à observer :
- 1.- Il existe un certain nombre d'usages établis concernant les noms comoriens de personnes qui sont transcrits sur les registrés de l'Administration en caractères latins selon l'orthographe française. Les cartes au 1/50 000è de l'Institut géographique national s'inspirent aussi, sauf exception, de cette orthographe.
- 2.- Il existe un certain nombre de noms arabes de personnes ou de choses qui ont habituellement une orthographe française ; il a paru souhaitable de la conserver parce qu'elle est en harmonie avec la règle précédente ;
- 3.- Demeurent les termes recueillis, non écrits en caractères latins, qui sont vernaculaires en arabes. Les termes vernaculaires qui conservent le dialecte anjouanais ont été transcrits selon les principes adoptés pour la langue swahili, pour les termes arabes, on a considéré qu'ils étaient parlès par les Comoriens et on les a traités comme les termes anjouanais;

4.- Les termes malgaches ont été transcrits selon l'orthographe officielle malgache. Correspondance des transcriptions ;

Transcription française	Transcription swahili	Transcription empruntée à l'arabe	Transcription malgache
οù	u		o
oi	wa		oa
gn	ny, ni		
ì	i		i, <b>y</b>
c, k	k	k, q	k
ch	sh nan conservé,		
	remplacé par ch		
		th (th de thing)	
		dh (th de this)	
t, tr	tr		tr (tr de trano)
d, dr	dr		dr (dr d'avaradrano)
ein	en		,
		kĦ	

- (3) Au XVIIIè siècle, la capitale fut transférée à Mutsamudu.
- (4) Le manuscrit porte cheit rit. S'agit-il de Zeidites dont parle Grandidier (Histoire de Madagascar, p. 115-116) et A. Toussaint ("Emozeides" ou "suivants de Zaid", Histoire de l'Océan Indien, p. 53, ou bien d'hétérodoxes chiites).
- (5) Quiloa ou Kiloa, paté.
- (6) Sur l'histoire du peuplement des Comores, ses différentes phases et l'origine des habitants, cf. H. Deschamps, op. cit., chapitre II, notamment p. 39-47.
- (7) Falume est le terme anjouanais pour désigner le chef, le roi.
- (8) **HEBERT J.-C.** Une découverte archéologique à Anjouan : le bassin sacré du Vieux Sima, dactylographié, 20 p., inédit.
- (9) HEBERT J.-C. Fêtes agraires dans l'île d'Anjouan (Archipel des Comores), Journal de la Société des Africanistes, 30, 1, Paris, 1960, p. 101-116.